



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 mai 2003
Français
Original: anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Deuxième session

New York, 12-23 mai 2003

Point 6 de l'ordre du jour

Travaux futurs de l'Instance

Projet de décision présenté par le Rapporteur

L'Instance permanente sur les questions autochtones recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

« Atelier sur la collecte de données relatives aux peuples autochtones

Le Conseil économique et social

a) Autorise le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU à organiser, dans un premier temps, un atelier de trois jours sur la collecte de données relatives aux peuples autochtones, avec la participation de trois membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones, d'experts des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, notamment de spécialistes des statistiques et de responsables pour les questions autochtones; du secrétariat de l'Instance; d'experts d'organisations de peuples autochtones spécialisés dans la collecte de données relatives à ces peuples; de deux universitaires spécialistes de la question; et d'États intéressés;

b) Autorise la mise à la disposition de l'atelier de toutes les installations et de tous les services de conférence nécessaires;

c) Décide que les participants à cet atelier établiront un rapport contenant des recommandations que l'Instance examinera à sa troisième session en 2004. »

